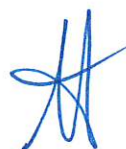


ATTESTATION D’AFFICHAGE

Il est procédé, depuis le 27 décembre 2021, à l’affichage, au siège de la Métropole Nice Côte d’Azur sur les panneaux habituels, et sur le site de la Métropole Nice Côte d’Azur www.nicecotedazur.org, dans la rubrique : La Métropole / publications et marchés / affichage légal des actes réglementaires de la délibération n°8.2 : Plan Local d’Urbanisme Métropolitain – Prescription de la déclaration de projet et fixation des modalités de la concertation – Projet de reconversion du site ENEDIS avenue Brancolar à Nice et de la notice de présentation.

Nice, le 27 DEC. 2021

**Pour le Président et par délégation de signature,
Le Directeur des Assemblées,**



Nadège AVALLET